

Title: Environmental Policy		Revision: 1.0
Issuing Department: Safety and Environmental Sustainability	Author: Paola Correa	Effective Date: 2025-05-05
Description: Environmental Policy for the OIAA		
Reviewed by: Director Safety and Environmental Sustainability, Director ESG and Business Analytics, VP Legal/HR/Sec/EM/Corp Sec. VP Operations and Infrastructure		

Corporate Environmental Policy

This Environmental Policy (Policy) confirms the Ottawa International Airport Authority's (OIAA) commitment to progressing environmental stewardship and sustainability-related practices throughout airport operations and development.

As part of this Policy, the OIAA will:

- Comply with all relevant environmental legislation and legal requirements in the jurisdiction the OIAA operates.
- Monitor and track OIAA's environmental performance.
- Provide communication on the performance of material environmental and sustainability-related topics through OIAA's annual Environmental Performance Report and the Environmental, Social, and Governance (ESG) reporting process.
- Develop and implement plans and objectives aiming to continuously improve progress towards goals such as:
 - Greenhouse gas emission reduction;
 - Waste reduction and diversion;
 - Stormwater quality assurance.
- Educate and train employees, tenants, and stakeholders on the OIAA's environmental priorities.

POLICY APPROVAL

This Environmental Policy is hereby approved.

Signature: 
Susan Margles (May 5, 2025 16:09 EDT)
 Susan Margles
 President and Chief Executive Officer
 Ottawa International Airport Authority

Titre : Politique environnementale		Révision : 1,0
Service responsable : Sécurité et durabilité environnementale	Auteur ou autrice : Paola Correa	Date d'entrée en vigueur : 2025-05-05
Description : Politique environnementale de l'AAIO		
Révisé par : Dir., Sécurité et durabilité environnementale, dir., ESG et analytiques des affaires, v.-p., Juridiques/RH/Sûr/Urg/Sec Gen v.-p., Exploitation et infrastructure		

Politique environnementale de l'entreprise

La présente Politique environnementale (la Politique) confirme l'engagement de l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa (AAIO) à faire progresser la gérance environnementale et les pratiques liées à la durabilité au sein des activités et du développement de l'aéroport.

Dans le cadre de la présente Politique, l'AAIO s'engage à :

- respecter l'ensemble de la législation environnementale et des exigences légales en vigueur sur le territoire où l'AAIO mène ses activités;
- surveiller et suivre de près les performances environnementales de l'AAIO;
- assurer une communication sur les résultats obtenus en matière d'environnement et de durabilité par le biais de rapports annuels sur les performances environnementales de l'AAIO et du processus d'élaboration de rapports sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG);
- élaborer et mettre en œuvre des plans et des objectifs visant à améliorer en permanence les progrès accomplis dans la réalisation de buts tels que :
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - la réduction et le réacheminement des déchets;
 - l'assurance de la qualité des eaux pluviales.
- sensibiliser et former les membres du personnel, les locataires et les parties prenantes en matière de priorités environnementales de l'AAIO.

APPROBATION DE LA POLITIQUE

La présente Politique environnementale est approuvée.

Signature : 
 Susan Margles
 Présidente-directrice générale
 Administration de l'aéroport international d'Ottawa